



Pour plus d'infos sur la formation : consultez la fiche RNCP 15674

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

2 ans, de septembre à juin.
Par an : 20 semaines au CFA et 27 semaines en entreprise (35h/semaine).
5 semaines de congés payés.
Les plannings sont téléchargeables sur notre site.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Présentiel avec cours théoriques et pratiques.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les examens se déroulent sous forme de contrôle continu (CCF) et d'épreuves terminales. Vous recevez un diplôme de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Le recrutement se fait suite à l'analyse du dossier de candidature (téléchargeable sur notre site ou disponible sur demande). Un entretien téléphonique ou en présentiel peut être demandé suite à l'analyse du projet.
- L'admission définitive se fait au retour du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'apprentissage (téléchargeable sur notre site).

CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens (moyenne sur 5 ans)	84%
Taux de satisfaction (annuel)	63%
Taux de rupture annuel (annuel)	18%
Taux de poursuite d'études (moyenne sur 5 ans)	50%
Taux d'insertion Pro (moyenne sur 5 ans)	7%

Tous les chiffres sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

DISCIPLINES Horaires indicatifs

Français	64h
Documentation	35h
Anglais ou Allemand	116h
Histoire-Géographie	44h
Éducation Physique et Sportive	87h
Éducation socio-culturelle	239h
Mathématiques	72h30
Informatique	43h30
Biologie - Écologie	160h
Physique - Chimie	15h
Sciences économiques, sociales et de gestion	231h30
Sciences et techniques des équipements	15h
Agronomie	58h
Aménagement-Gestion des espaces Naturels	385h30
Module d'Initiatives Locales	87h

PUBLIC & PRÉREQUIS

- Niveau minimum : Accessible à tous les bacheliers ou autres diplômés de niveau 4.
- Avoir entre 16 et 29 ans*.
- Avoir rempli un dossier de candidature auprès du CFA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : nous contacter pour analyser la faisabilité d'accéder et de suivre la formation en fonction du handicap.

Selon le profil du candidat (diplômes, expériences), des adaptations peuvent être mises en place (Validation des Acquis Académiques - VAA). Prendre contact avec l'établissement.

* Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat.

OBJECTIFS DE LA FORMATION & ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme est chargé de la mise en œuvre des programmes ou projets de gestion des espaces et des ressources.

Il assure le maintien de la biodiversité des espèces et leur cohabitation avec les activités humaines. Il veille à assurer l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes naturels, de valoriser les espaces, sensibiliser et éduquer les publics. Il se spécialise soit dans la gestion (le technicien supérieur applique, sur le terrain, les préconisations de gestion conservatoire et environnementale :

préservation, conservation, restauration, protection, réhabilitation, aménagement...), soit dans la valorisation auprès de publics divers (animation, éducation, interprétation, tourisme nature).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

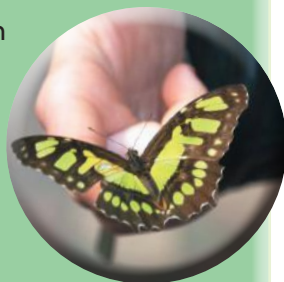
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Optimiser sa motricité gérer sa santé et se sociabiliser.
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.

Capacités professionnelles

- Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes.
- Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire.
- Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public.
- Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement.
- Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature.
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et protection de la nature pour faire face à une situation professionnelle.

PLATEAU TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE ROVILLE

- Parcs Paysagers (8,5 Hectares)
- Verger conservatoire
- Centres de documentation
- Exploitation horticole
- Salle de conférence
- Salles informatique
- Pépinière
- Foyer
- Gymnase



Pour connaître tous nos équipements, rendez-vous sur notre site ou vous référer à la fiche « Équipements à Roville »



LES + PÉDAGOGIQUES

- Projets en partenariat avec des professionnels.
- Sorties et voyages pédagogiques.
- Équipe qualifiée au service de la réussite.
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture.
- Préparation aux concours professionnels.
- Soutien scolaire et accompagnement personnalisé.

SERVICES ET CADRE DE VIE

- Internat / Demi-pension.
- Service d'aide au placement.
- Amicale des anciens élèves.
- Service de transport (lundi matin et vendredi soir).

VOUS INFORMER

- Journée Orientation le 13/03/2021
- Portes Ouvertes le 13/05/2021
- Rendez-vous sur demande

POUR EN SAVOIR PLUS

Flashez -moi !



En partenariat avec :



PERSPECTIVES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Perspectives

Animateur nature, chargé de la protection du patrimoine naturel, technicien de rivière, éco-paysagiste, biologiste en environnement, technicien d'exploitation de l'eau, technicien en traitement des déchets, gestionnaire des écosystèmes, garde-pêche, informateur-relais dans l'environnement...

Poursuites d'études

- Licence Pro Aménagement du Paysage : ● ●
« Gestion et développement durable du paysage »
- Autres Licence Pro
- Écoles d'ingénieurs

Formation étudiante à Épinal Formation par apprentissage à Épinal
Formation adulte à Épinal

CONDITIONS FINANCIÈRES

- La formation est gratuite pour l'apprenant. Elle est financée par l'Opérateur de Compétences de l'employeur (OPCO).
- Frais de duplication (participation aux frais de photocopies et droit de copyright) : 70€/an.

Tarifs de pensions

- Interne : 77€/semaine.
- Demi-pensionnaire : 31€/semaine.

L'apprenti percevant un salaire ne peut pas bénéficier du régime des bourses. En revanche, la famille continue à bénéficier des allocations familiales tant que la rémunération de l'apprenti est inférieure à 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du S.M.I.C., croissant par année d'apprentissage et selon l'âge. Simulateur de calcul du salaire des apprentis : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

NOUS CONTACTER



ROVILLE

École d'Horticulture
et de Paysage
Naturellement !

Centre de Formation pour Apprentis
28 rue du chêne
88700 ROVILLE-AUX-CHENES

03 29 65 33 92

cfa.roville@wanadoo.fr

www.roville.fr

